

# FICHE DE RECUEIL D'INFORMATIONS RELATIF A UN MINEUR EN DANGER OU EN RISQUE DE L'ETRE

Téléchargeable sur le site du Conseil départemental de la Haute-Garonne

**cd31.net/0808**

A transmettre au (cocher la case correspondante) :

Date de la transmission :

## INFORMATION PREOCCUPANTE

### CRIP 31

Direction Enfance et Famille

1 boulevard de la Marquette

31090 Toulouse cedex 9

Numéro de téléphone : 0-800-31-08-08

Fax : 05-34-33-41-93 ou 05-34-33-36-99 ou 05-34-33-12-50

E-mail : [crip@cd31.fr](mailto:crip@cd31.fr)

Pièces jointes : préciser si un constat médical descriptif a été établi.  Oui  Non

> Pour une évaluation socio-éducative de la situation du mineur

## SIGNALEMENT

### PROCUREUR DE LA REPUBLIQUE

Tribunal de Grande Instance

2 allé Jules GUESDE

BP n°7015

31068 Toulouse cedex7

PERMANENCE DU PARQUET

En heures ouvrables :

- parquet des mineurs : 05 67 16 26 03

- greffe parquet des mineurs : 05 67 16 26 02

- adresse mail sur laquelle adresser les signalements : [mineur.pr.tgi-toulouse@justice.fr](mailto:mineur.pr.tgi-toulouse@justice.fr)

Hors heures ouvrables

- astreinte du parquet : 06 30 49 27 28

Pièces jointes : préciser si un constat médical descriptif a été établi.  Oui -  Non

Attention : Adresser une copie de ce signalement au Conseil Départemental – CRIP31

> En cas de fait susceptibles d'être qualifiés pénalement, ou d'une situation d'une extrême gravité nécessitant une protection judiciaire sans délai

## PROFESSIONNEL HORS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL AUTEUR DE L'INFORMATION PRÉOCCUPANTE OU DU SIGNALEMENT

L'institution ou l'établissement :

Adresse :

Tél :

Courriel :

## PROFESSIONNEL SIGNATAIRE DE L'INFORMATION PRÉOCCUPANTE OU DU SIGNALEMENT

M./Mme :

Fonction :

## MINEURS (S) CONCERNÉ (S) PAR L'INFORMATION ET AUTRE (S) MINEUR (S) PRÉSENTS AU DOMICILE

Souligner le ou les mineurs concernés

	NOM -Prénom	Date et lieu de naissance	Sexe
1			M F
2			M F
3			M F
4			M F
5			M F

## ADULTES AU(X) DOMICILE(S) DU OU DES MINEURS ET RESPONSABLES LÉGAUX

NOM-Prénom	Adresse et téléphone	Qualité *	Auteur présumé des faits

\* *Qualité* : préciser père/mère/beau-père/belle-mère/grand-mère...de l'enfant 1- 2 ...

\* *Autorité Parentale*

## STATUT MATRIMONIAL DES PARENTS

Famille monoparentale   Marié   Pacsé   Concubinage   Divorcé   Séparé   Veuf (ve)   Ne sait pas

## FILIATION ÉTABLIE

Par ses deux parents   Par sa mère seule   Par son père seul   Tutelle   Ne sait pas

## EXERCICE DE L'AUTORITÉ PARENTALE

Exercice conjoint (vivant ensemble ou séparés)   Exclusivement mère

Exclusivement père   Ne sait pas

## LIEU OÙ VIT L'ENFANT

Avec ses parents	Avec un autre membre de la famille
Résidence alternée	Chez un tiers digne de confiance
Avec sa mère seule	En famille d'accueil (protection de l'enfance)
Avec son père seul	Avec son père dans une famille recomposée
En établissement (protection de l'enfance ou établissement médico-social)	
Avec sa mère dans une famille recomposée	
Autre	Ne sait pas

## A VOTRE CONNAISSANCE, LA FAMILLE A-T-ELLE FAIT L'OBJET

- D'une information préoccupante :

oui    non    ne sait pas

Si oui : indiquez la date et les suites données :

- D'une mesure au titre de la protection de l'enfance dans le cadre administratif

oui    non    ne sait pas

Si oui : indiquez la date et le type de mesure :

Intervenant :

oui    non    ne sait pas

Si oui : indiquez la date et la mesure de protection mise en place :

Coordonnées de l'organisme :

## UN LIEN A-T-IL ÉTÉ FAIT AVEC LES TRAVAILLEURS MÉDICO-PSYCHO-SOCIAUX DE LA MAISON DES SOLIDARITÉS

À préciser

## EXPOSÉ DES ÉLÉMENTS PRÉOCCUPANTS ET ACTIONS DU PROFESSIONNEL

Faits constatés : si vous êtes médecin, vous pouvez joindre une note descriptive des blessures et des lésions constatées, il s'agit de décrire le plus juste possible les marques sur le visage ou le corps de l'enfant par exemple.

Constat médical joint :    oui    non

## LES REPRÉSENTANTS LÉGAUX ONT-ILS ÉTÉ AVISÉS ? QUEL A ÉTÉ LEUR POSITIONNEMENT ?

Sauf si cela **vous paraît contraire à l'intérêt à l'enfant** (article L226-2-1 du CASF), vous devez informer chacun des responsables légaux de la transmission d'une information préoccupante au Conseil Départemental de la Haute-Garonne ou du Procureur de la République.

Le père a été informé :    par courrier    par téléphone    par entretien

Si oui, préciser le positionnement :

Si non en préciser le motif :

La mère a été informé : par courrier par téléphone par entretien

Si oui, préciser le positionnement :

Si non en préciser le motif :

### **ÉLÉMENTS COMPLÉMENTAIRES**

L'informateur a alerté une autre autorité : oui non

Si oui, laquelle :

Dans le cas d'une demande de placement provisoire prise par le parquet il convient de contacter le procureur de la République. L'écrit devra préciser le lieu où se trouve l'enfant, la personne avec qui l'enfant pourrait être (préciser les coordonnées téléphonique de la personne).

## COMMENT REDIGER UN RECUEIL : LES ELEMENTS INDISPENSABLES

### La nature de l'information

- Faits constatés ;
- Faits rapportés ;
- Faits supposés ;
- Comment l'informateur a-t-il eu connaissance de la situation ?
- Quelqu'un d'autre a-t-il été informé et quand ?
- Les éléments d'informations ont-ils pu être abordés avec les parents ? Réactions ?

### Après exposé des motifs d'inquiétude, les points suivants doivent être questionnés

- Identité du mineur ;
- Identité des détenteurs de l'autorité parentale ;
- Identité des autres personnes vivant au domicile du mineur ou étant en lien régulier avec lui ;
- Date de naissance et lieu de naissance du mineur ou âge estimé ;
- Adresse du mineur, des responsables légaux, du mis en cause.

### L'énoncé des faits motivant l'information (mode descriptif)

- Date des faits ;
- Lieux où ils se sont déroulés ;
- Fréquence des faits ;
- Description précise des faits ;
- Conditions régulières de protection du mineur par les parents.

### > Que faire en cas de suspicion ou de révélation d'infractions (violences physiques, suspicions d'infractions sexuelles)?

Éléments utiles à recueillir dans la mesure du possible :

#### Éléments rapportés :

- Contenu de la révélation de la victime présumée,
- Contexte dans lequel ces révélations ont été faites,
- L'évènement qui les a déclenchées,
- L'adresse des personnes concernées par la situation,
- Le lieu des agressions,
- Le ou les dates où elles se sont produites,
- Les risques encourus par d'autres enfants,
- Y-a-t-il eu dépôt de plainte ? Si oui, auprès de qui ?

#### L'enfant révèle :

- Il est indispensable d'être fidèle à ses propos et donc de retranscrire textuellement sa parole, ce qu'il dit de sa souffrance, même si des mots paraissent crus ou grossiers,
- D'indiquer précisément ses attitudes, ses silences, ses expressions émotionnelles et de faire apparaître le temps, le cheminement qui lui ont été nécessaires pour parler des faits,
- De transcrire d'éventuels propos relatifs aux pressions, menaces, de l'auteur présumé ou de l'entourage.

### La rédaction du recueil :

- Privilégier un style indirect (*l'appelant a indiqué que...*)
- Les guillemets pour les propos rapportés avec les mots et expressions exactes employées par l'enfant ou la personne (*l'enfant a dit « .... »*)
- Usage du conditionnel lorsqu'on exprime une hypothèse (*le père aurait quitté le domicile...*).

Il convient pour tout recueil de se questionner sur ce qui préoccupe : la notion de risque ou d'existence d'un danger en tenant compte, entre autre, des éléments concernant l'état et les besoins de l'enfant.

La précision de l'information préoccupante est fondamentale pour la rapidité et l'efficacité de la suite donnée.